

FORCE OUVRIERE LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT

DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris 94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02

101.55.80.66.43

201.55.80.66.49

@: http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/
⊠: fo.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu de l'audience du 22 septembre 2016 auprès du Directeur de la DSFP pour l'AP-HP

La délégation FO-DGFIP de la DSFP-APHP a été reçue ce jour par le Directeur et son Fondé de pouvoir.

Voici les 4 points que nous souhaitions aborder :

- la certification des comptes
- la restructuration de l'accueil
- la dématérialisation
- le déménagement

Au préalable le Directeur nous a fait savoir que les questions sur le déménagement, la dématérialisation et l'accueil seront examinées lors des CTL prévus le 17 octobre et le 21 novembre prochain. Aussi il réservera ses réponses à l'ensemble des représentants syndicaux lors de ces instances.

1) La certification des comptes

Depuis 2009, la loi oblige la certification des comptes publics et s'impose à l'Assistance Publique. La certification consiste à vérifier que les règles comptables de la M21 sont respectées.

« Au titre de la première année du mandat, le certificateur vérifiera que le bilan clos au 31 décembre 2015 repris pour l'ouverture de l'exercice 2016 ne contient pas d'anomalies significatives susceptibles d'avoir une incidence sur les comptes 2016 ». C'est sur l'ensemble de l'exercice 2016 que porte la certification des comptes.

La délégation FO DGFIP s'est inquiétée de l'impact de cette certification sur l'avenir de nos missions. Le Directeur nous a fait savoir que la certification et les réserves éventuelles incitent aussi bien l'Ordonnateur que le Comptable à améliorer la qualité comptable.

2) La restructuration de l'accueil

La note de service N°9-2016 du 11 juillet 2016 expérimente une nouvelle organisation interne de l'accueil des usagers.

À compter du 1^{er} septembre 2016, 2 responsables du recouvrement amiable expérimentent une nouvelle organisation interne. Celle-ci consisterait à créer un nouveau service des relations avec les usagers qui serait distinct du service de recouvrement amiable. Ces missions seraient étendues aux 3 divisions, à savoir le recouvrement amiable, le recouvrement contentieux et le recouvrement sur organismes.

Lors de l'installation à Tenon, les agents de ces différentes divisions seraient amenés à participer à l'accueil téléphonique, au guichet ainsi qu'à la gestion de la BALF TIPI. Une formation serait prévue à cette fin.

3) La dématérialisation

À partir de janvier 2017, toutes les pièces de dépense (y compris travaux) seront dématérialisées.

L'impact sur le SFACT : l'automatisation de certains contrôles simples va permettre de libérer du temps pour effectuer des contrôles manuels plus complexes. Moins d'agents seront nécessaires au SFACT mais le Directeur « ne s'interdit pas de redéployer ses agents sur d'autres services ».

Toutes les autres questions seront débattues lors du CTL

La délégation FO-DGFIP sera très vigilante concernant le redéploiement des agents.

4) Le déménagement

A la réception des travaux, un certificat de conformité des locaux, y compris l'amiante, sera établi et remis au Directeur qui le communiquera aux organisations syndicales.

La date d'installation ne se fera pas avant avril 2017.

La délégation FO-DGFIP a posé la question suivante : que deviennent les agents au moment du déménagement ? Le Directeur ne souhaite pas la présence des agents dans les locaux à cette période pour des raisons de sécurité. Il étudie la question...

Une des difficultés réside dans le matériel informatique qu'il va falloir désinstaller et réinstaller en très peu de temps. Cela va mobiliser une équipe de 30 informaticiens de toute l'Ile-de-France.

La délégation FO-DGFIP a posé la question des dates de visite des locaux. Le CHSCT a demandé une visite en octobre 2016. La Direction souhaiterait plutôt mi-novembre en raison de l'état du chantier. Une visite pour les agents est prévue fin décembre 2016 ou début janvier 2017 (avant la date limite du dépôt des demandes de mutations).

Ces visites se feraient sur une durée de 2 heures pour 20 à 50 personnes environ et cibleraient l'accueil et l'étage concernant les agents.

Les plans définitifs seront diffusés mi-novembre aux chefs de service qui détermineront avec leurs agents leurs futurs bureaux.

La délégation F.O.-DGFiP

Nicole ARULDASS, Nicole HAMON, Aurore TAILFER, Olivier LAUBERT et Jean-Claude VUILLEMIN

	BULLETIN D'ADHESION
FO	NOM :
DGFiP-75 Section de Paris	déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES
Section de Paris	Fait à le (signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu	